

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le 3 décembre 2024, sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Pelletier.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Pascale G. Malenfant  
Siège #2 - Natasha Pelletier  
Siège #3 - Carole Lévesque  
Siège #4 - Josée Michaud  
Siège #5 - Sylvain Dorion  
Siège #6 - Annie Sénéchal

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Il a été adopté ce qui suit : **RÉSOLUTION: 268-12-2024 / ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025;

**QUE** ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**QUE** l'heure à laquelle débiteront ces séances ordinaires est 20 heures;

**QUE** ces séances se tiendront le 1<sup>er</sup>LUNDI de chaque mois,

sauf le mois de janvier, pour lequel la séance est reportée au 2<sup>e</sup> lundi (retour des Fêtes);

pour le mois de septembre pour lequel séance est reportée au 1<sup>er</sup> mardi (fête du Travail);

pour le mois d'octobre pour lequel séance est reportée au 1er mercredi (élections municipales);

pour le mois de novembre pour lequel séance est reportée au 2e lundi (élections municipales).

**Les séances se répartissent comme suit :**

**13 JANVIER 3 FÉVRIER 3 MARS**

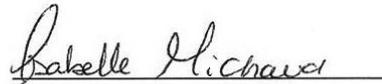
**7 AVRIL 5 MAI 2 JUIN**

**7 JUILLET 4 AOÛT 2 SEPTEMBRE**

**1<sup>er</sup> OCTOBRE 10 NOVEMBRE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE**

**QU'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

EXTRAIT certifié conforme à Sainte-Anne-de-la-Pocatière ce 4 décembre 2024.



Isabelle Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière

*Sujette à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance du conseil*